

Politique relative au papier et aux emballages durables de TELUS



Vision

TELUS est déterminée à devenir un chef de file en matière de durabilité dans le secteur des télécommunications au Canada. Nos partenariats avec les fournisseurs sont des facteurs importants qui nous permettent de renforcer notre position de chef de file.

Nous reconnaissons que nous avons un rôle important à jouer, par l'intermédiaire des produits que nous vendons et consommons en tant qu'entreprise, afin de garantir la durabilité des ressources naturelles et de réduire notre empreinte environnementale.

À TELUS, nous tenons compte de l'ensemble du cycle de vie des produits que nous offrons. Nous évaluons notamment si les produits que nous achetons, utilisons et vendons génèrent des retombées sociales positives et ont l'incidence environnementale la plus faible possible. Pour ce faire, nous mesurons les répercussions sur toute la durée de vie du produit : sourcing, production, utilisation, et recyclage ou remise à neuf.

TELUS vise à encourager l'adoption de pratiques responsables par les membres de l'équipe, les fournisseurs et les clients dans leur sélection et leur utilisation des produits, ainsi que dans le cadre de l'exploitation de notre entreprise.



Portée

La politique relative au papier et aux emballages durables s'applique à tous les fournisseurs de papier et de produits en papier, y compris l'ensemble de notre système d'emballage (primaire, secondaire et tertiaire) pour tous les réseaux de distribution. Elle englobe tous les types de fournitures d'emballage tout au long de leur cycle de vie.



Produits et matériel publicitaire en papier

Par exemple, papier reprographique, enveloppes, factures, publipostage et autres produits utilisés dans un bureau conventionnel.



Emballage primaire

Emballage destiné au client ou à l'utilisateur final.



Emballage secondaire

Sert à regrouper plusieurs emballages primaires afin de faciliter la distribution.



Emballage tertiaire

Sert à protéger et à transporter les produits emballés du lieu du distributeur ou du fabricant jusqu'à nos entrepôts et à d'autres installations de TELUS.

La politique définit les secteurs dans lesquels nous cherchons activement à encourager une transformation, une innovation, une réduction et une optimisation. Elle s'applique aux emballages de nos marques privées et aux emballages de nos fournisseurs.

Principes

Le [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#) se fonde sur l'engagement de TELUS d'agir à titre d'entreprise citoyenne de premier ordre. Le Code ne se limite pas à la conformité juridique, mais puise à même les normes internationales reconnues afin de promouvoir une responsabilité sociale et environnementale et une éthique des affaires accrues.

TELUS s'attend à ce que les fournisseurs tiennent compte des aspects concernant le cycle de vie de leurs produits et s'assurent que leurs produits sont conçus de manière à être durables, réutilisables et recyclables.

Plus précisément, notre vision des produits de papier et d'emballage durables consiste à optimiser ces produits plutôt qu'à les réduire tout simplement. Pour nous, l'optimisation va au-delà de la réduction du poids ou du volume de ces matériaux et s'applique aussi à leur cycle de vie.

Le papier et les emballages de TELUS ne doivent pas contenir de matériaux en bois ou d'autres matériaux issus de plantes sauvages qui ont été obtenus de manière illégale dans leur pays d'origine. Nous nous efforçons aussi d'éliminer les produits issus de plantations d'arbres établies après 1994 par conversion ou simplification des forêts naturelles, les produits issus de secteurs exploités en violation des droits des communautés et des peuples autochtones, tribaux ou membres des Premières Nations, ou encore les produits d'autres fournisseurs qui, de l'avis de TELUS, violent les normes de TELUS. TELUS vise à éviter d'utiliser des produits issus de forêts anciennes et menacées comme les forêts pluviales tempérées côtières sur l'Île de Vancouver et la forêt pluviale du Grand Ours, les forêts boréales canadiennes et toutes les autres forêts anciennes et menacées à l'échelle mondiale. Par conséquent, TELUS s'attend à ce que tout le papier et tous les emballages qui contiennent des fibres de bois vierges soient issus de forêts gérées de façon responsable et certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC).

TELUS reconnaît l'importance des forêts en tant que réserves de carbone et leur rôle dans le maintien de la stabilité du climat. Dans le cadre de notre leadership continu en matière de climat, nous appuierons des initiatives qui favorisent la conservation des forêts afin de réduire les pertes de forêts qui renferment des stocks de carbone importants en encourageant les fournisseurs à éviter d'exploiter ces secteurs et en privilégiant ceux qui mettent en place des stratégies efficaces pour réduire activement leurs émissions de gaz à effet de serre.

La fabrication de papier est un processus exigeant beaucoup de ressources et pouvant causer des émissions dans l'air et dans l'eau qui nuisent à la qualité générale de l'environnement. Par conséquent, TELUS privilégie l'achat de papier et d'emballages sans chlore et traités au moyen de technologies de blanchiment responsables comme le blanchiment sans chlore.

TELUS vise aussi à réduire l'extraction des ressources naturelles non renouvelables comme le pétrole. Il s'agit alors de concevoir des produits et des emballages sans plastique dès que possible. Dans les cas où il n'existe aucune solution de rechange à l'heure actuelle, nous visons à favoriser l'utilisation de plastique recyclé.



Objectifs

La politique relative au papier et aux emballages durables de TELUS comporte quatre objectifs clés. Un plan d'action a été conçu pour permettre à TELUS de les atteindre. Les fournisseurs de TELUS sont tenus de respecter ces objectifs.

1. Approvisionnement responsable

Actions :

A. Sélectionner des fournisseurs qui adoptent des pratiques d'emballage responsables.

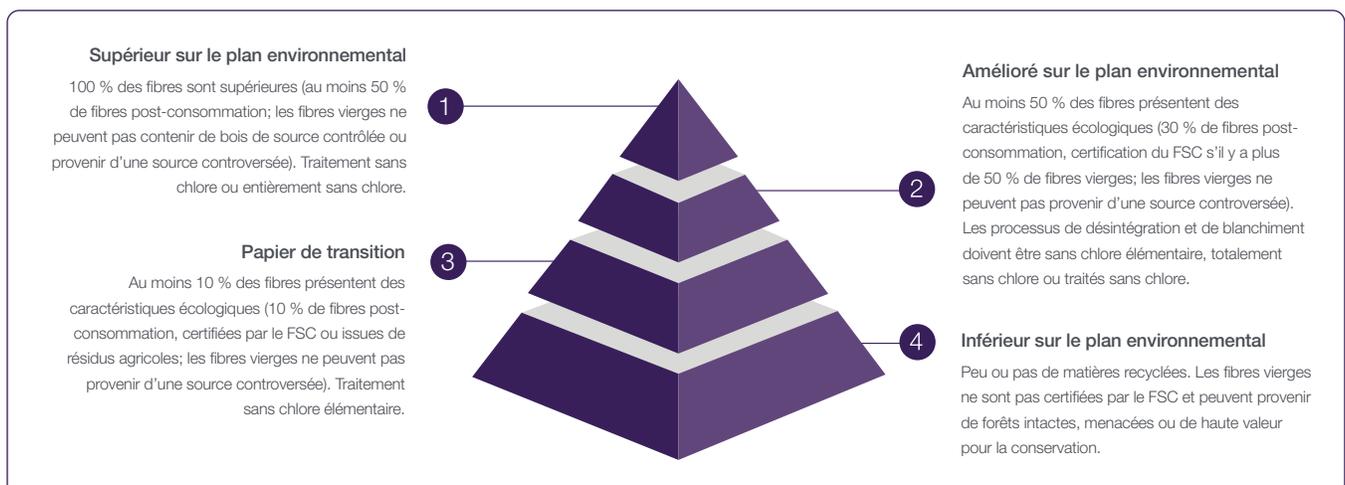
- Sélectionner des fournisseurs qui adoptent des pratiques d'emballage responsables. Tous les fournisseurs doivent se conformer à la politique relative au papier et aux emballages durables de TELUS dans le cadre de leur engagement à respecter le Code de conduite à l'intention des fournisseurs de TELUS. Sur demande, les fournisseurs doivent aussi fournir les documents appropriés pour vérifier qu'ils respectent l'interdiction applicable aux matériaux énoncés ci-dessus, ainsi que la norme NIMP 15 pour les matériaux d'emballage en bois non traités et la teneur en matières recyclées.
- De plus, dans nos installations en Amérique du Nord, nous privilégierons l'utilisation d'imprimeries qui figurent en tête du [classement BlueLine](#).

B. Maximiser l'utilisation de matériaux recyclés et renouvelables provenant de sources bien gérées, comme les produits certifiés par le FSC, pour atteindre une moyenne minimale de 50 % dans un délai de trois ans.

- TELUS privilégie le papier et les emballages ayant une teneur élevée en matières recyclées, plus précisément les déchets post-consommation, et qui ne portent pas atteinte aux forêts anciennes selon le classement ci-dessous. Elle privilégie aussi les fibres de remplacement comme la paille de blé et d'autres résidus agricoles, dans la mesure du possible.
- Dans le cas des produits en papier, il s'agit de respecter la hiérarchie ci-dessous. Pour consulter un classement des papiers nord-américains, cliquez [ici](#).
- Dans le cas des emballages en papier, la teneur en matières recyclées (préconsommation et post-consommation) doit être égale ou supérieure aux pourcentages minimaux énumérés ci-dessous. Si des fibres de remplacement comme des fibres de bambou, de champignons ou de paille de blé certifiées par le FSC sont utilisées, cette exigence ne s'applique pas.

Catégorie	Pourcentage total de fibres recyclées exigé
Carton	80 %
Carton ondulé	25 %
Carton compact	40 %

- En ce qui concerne les emballages de plastique, la teneur en plastique recyclé et en plastique provenant des zones côtières devra être égale ou supérieure à 20 % d'ici 2025.



C. Les fournisseurs doivent restreindre leur utilisation de certains matériaux.

- Substances appauvrissant la couche d'ozone, dans la fabrication des fournitures d'emballage (par exemple, un agent de gonflement de la mousse).
- Traitements biocides ou chimiques, pour les emballages en bois.
- Plomb, mercure, cadmium ou chrome hexavalent, pour les emballages. La concentration totale de ces quatre métaux lourds ne doit pas dépasser 0,01 % (100 ppm) du poids.
- PVC, dans les emballages, si des solutions de rechange existent.
- Chlore élémentaire, comme agent de blanchiment des fibres vierges ou récupérées.
- Les phtalates DEHP, BBP, DBP et DIBP ne doivent pas se trouver dans une concentration supérieure à 0,1 % (1 000 ppm) du poids dans tout matériau homogène.
- Dichlorure de cobalt ou sulfate de cobalt et fumarate de diméthyle.



2. Utilisation responsable

Actions :

A. Éliminer le suremballage.

- L'emballage secondaire est autorisé sous la forme de boîtes ou de cartons servant à protéger les produits dans leur emballage primaire pendant le transport et la distribution. Il est permis seulement si des mesures appropriées de réutilisation sont mises en place (voir l'objectif 3A).
- Aucun article unique dans une commande ne peut être placé dans un emballage secondaire.
- Les articles qui peuvent être expédiés dans une enveloppe ou une enveloppe matelassée (de préférence sans plastique, comme les emballages à remplissage de pâte à papier) et qui n'ont pas besoin d'être placés dans une boîte aux fins de protection contre les dommages en cours d'expédition ne doivent pas être emballés dans une boîte, sauf s'il existe un risque ou une menace. Toute exemption se limite à l'article en question et doit être consignée et approuvée par TELUS.

B. Optimiser le ratio d'emballage par rapport aux produits.

- L'emballage doit être aussi petit et léger que possible, sans compromettre la sécurité des produits. Le facteur limitant la réduction supplémentaire de la taille ou du poids doit être consigné (protection, présentation et marketing, sécurité, processus de fabrication de l'emballage, législation) et communiqué à TELUS, au besoin.

C. Utiliser des matériaux plus légers et optimiser l'espace de livraison disponible (conception relative au transport).

- Du rembourrage en papier doit être utilisé pour remplir les espaces vides dans les conteneurs d'expédition. Les coussins d'air, le papier à bulles et le rembourrage en polystyrène expansé ne sont pas acceptables.

3. Augmentation de la récupération et de la recyclabilité

Actions :

- A.** Collaborer avec les fournisseurs à l'amélioration de la recyclabilité des emballages.
- Les fournisseurs doivent utiliser des matériaux recyclables, sauf si le contraire a été approuvé. Nous privilégions les matériaux pour lesquels il existe des systèmes de recyclage facilement accessibles au Canada.
 - Les matériaux doivent être faciles à démonter. Il ne faut pas utiliser de colle ou d'adhésifs permanents pour joindre des matériaux dissemblables comme des coussins en mousse et du carton ondulé, sauf s'il n'existe aucune solution de rechange viable pour protéger le produit.
- B.** Accroître le taux de récupération des emballages secondaires et tertiaires dans les magasins et les entrepôts.
- C.** Améliorer la communication et la sensibilisation en remettant des directives en matière d'emballage et de recyclabilité aux fournisseurs et en faisant la promotion des mentions relatives aux matières recyclables sur les emballages à l'intention des consommateurs.
- Les fournisseurs doivent apposer des mentions ou des étiquettes sur les matériaux d'emballage, sauf les mousses à alvéoles ouvertes, pour faciliter le tri et encourager le recyclage. L'étiquette ou la mention doit être durable, claire et lisible, y compris lorsque l'emballage est ouvert. En ce qui concerne les résines, il faut indiquer le symbole de recyclage des résines de la SPI et l'acronyme d'identification des matières de la norme ISO 1043. En ce qui concerne les matériaux d'emballage en bois non traités, la mention doit être conforme à la norme NIMP 15.

4. Conception responsable

Actions :

- A.** Collaborer avec les fournisseurs à l'obtention ou à la conception de boîtes d'expédition réutilisables.
- B.** Employer des systèmes d'emballage réutilisable pour les besoins internes de l'entreprise.

- C.** Concevoir et mettre en œuvre des systèmes de commerce électronique, d'expédition, d'affichage et d'emballage qui réduisent au minimum l'utilisation du papier et des produits d'emballage.
- D.** Accroître l'utilisation des systèmes de communication, de marketing et de comptabilité numériques s'ils permettent de réduire notre incidence environnementale. Cela englobe notamment les factures, les reçus en magasin et les contrats. Pour ses reçus, TELUS optera pour du papier sans phénol et sans BPA et BPS.

Amélioration et communication

TELUS croit à l'importance de l'amélioration continue et encourage les fournisseurs à lui soumettre toute suggestion d'amélioration des processus, des matériaux et des éléments de conception. Nous attendons des fournisseurs qu'ils explorent les occasions d'amélioration continue dans leurs activités.

- 1. Communications :** TELUS vise à avoir une incidence positive, en collaboration avec ses fournisseurs, ses partenaires et ses clients. Nous chercherons aussi des occasions d'informer le public au sujet de ces questions et des solutions possibles dans le cadre de ses activités de marketing et de communication.
- 2. Conformité :** Tous les fournisseurs sont tenus de se conformer à la politique relative au papier et aux emballages durables de TELUS dans le cadre de leur engagement à respecter le Code de conduite à l'intention des fournisseurs de TELUS. Les fournisseurs peuvent aussi être invités à rendre compte de leur rendement dans le cadre de vérifications trimestrielles. Nous nous attendons à ce que tous nos fournisseurs qui s'avèrent en défaut de conformité corrigent rapidement leur manque de conformité.
- 3. Évaluation :** TELUS s'engage à mener un examen annuel de notre utilisation totale de papier et d'emballages afin de cerner les secteurs où nous pouvons réaliser des gains d'efficacité, réduire le poids de base du papier et des emballages, ainsi qu'économiser de l'argent et des ressources.
- 4. Exceptions :** Toutes les exceptions à la présente politique doivent être approuvées par TELUS après avoir été soumises à durabilite@telus.com.

Liens et information

- Site web de TELUS: www.telus.com
- Rapport sur la durabilité de TELUS : <https://telus.com/durabilite>
- Équipe Approvisionnement de TELUS : procurement@telus.com
- Lignes directrices concernant la marque (Coin de la marque)
- Conception industrielle et conception d'emballages (sur demande)

Nous aimerions remercier tous les intervenants externes qui ont collaboré avec nous à la création et à l'amélioration de la présente politique.

Nous aimerions aussi souligner notre partenariat avec Canopée en vue de continuer de mener des initiatives visant à soutenir les principes énoncés dans la présente politique.



Glossaire

Acronyme d'identification des matières de la norme ISO 1043

Fait référence à la norme ISO 11469. Le respect de la norme permet d'identifier, de séparer et de traiter efficacement les composants polymères à des fins de recyclage en fin de vie.

Biocides dans les emballages en bois

Les biocides sont des produits chimiques utilisés pour éliminer les organismes qui sont nuisibles à la santé des humains ou des animaux ou qui endommagent les matériaux naturels ou transformés. Pour obtenir un aperçu, visitez <https://www.epa.gov/ingredients-used-pesticide-products/overview-wood-preservative-chemicals>

BPA/BPS

Le bisphénol A et le bisphénol S sont des composés chimiques surtout utilisés dans la production de plastiques polycarbonates réutilisables notamment dans les bouteilles, les contenants alimentaires et les résines époxydes. Il s'agit de produits chimiques imitant l'œstrogène.

Chlore élémentaire

Voir « Sans chlore ».

Cycle de vie

Nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques d'un produit emballé donné tout au long de son cycle de vie.

Déchets post-consommation

Type de déchets produits par le consommateur final lorsque le produit ou le matériau a servi conformément à son utilisation prévue et qu'il peut être recyclé.

Dichlorure de cobalt, sulfate de cobalt, fumarate de diméthyle

Le dichlorure de cobalt est souvent utilisé comme indicateur d'eau dans les produits desséchants (servant à éliminer l'humidité, il est donc largement utilisé dans les emballages). Les deux sels de cobalt sont présumés être des agents cancérigènes pour les humains et des substances toxiques pour la reproduction. Le fumarate de diméthyle est un biocide utilisé comme additif dans certains types de matériaux desséchants comme le gel de silice ou utilisé de façon autonome pour empêcher la croissance de moisissures. Un contact avec une concentration de fumarate de diméthyle supérieure à 1 ppm peut causer de graves réactions allergiques cutanées chez certaines personnes.

Forêts anciennes et menacées

Les forêts anciennes et menacées sont des forêts intactes, des types de forêts naturellement rares, des types de forêts devenus rares en raison de l'activité humaine ou d'autres forêts d'une importance cruciale sur le plan écologique pour la protection de la diversité biologique. Voici les éléments qui constituent des forêts menacées : terres forestières intactes; vestiges de forêts et lieux centraux de remise en état; connectivité des paysages; types de forêts rares; forêts contenant une grande variété d'espèces; forêts contenant de fortes concentrations d'espèces rares et menacées; forêts à fort endémisme; habitat principal d'espèces focales; forêts qui présentent de rares phénomènes écologiques et évolutionnistes. (The Wye River Coalition's Endangered Forests: High Conservation Value Forests Protection – Guidance for Corporate Commitments)

Les principales forêts menacées sont les forêts boréales canadiennes et russes, les forêts pluviales tempérées côtières de la Colombie-Britannique, de l'Alaska et du Chili, ainsi que les forêts tropicales et les tourbières d'Indonésie, de l'Amazonie et de l'Afrique de l'Ouest. Pour consulter une carte mondiale, rendez-vous à <https://canopyplanet.org/tools/forestmapper/>

Forêt qui renferme des stocks de carbone importants

La quantité de carbone et la biodiversité dans un territoire varient selon le type de couverture végétale. Les forêts qui renferment des stocks de carbone importants comprennent des forêts à densité élevée, des forêts à densité moyenne, des forêts à densité faible et de jeunes forêts en régénération. Pour consulter une carte mondiale, rendez-vous à <https://canopyplanet.org/tools/forestmapper/> et sélectionnez une couche de carbone.

FSC

Le Forest Stewardship Council (FSC^{MD}) est un système international de certification et d'étiquetage visant à promouvoir la gestion responsable des forêts à l'échelle mondiale.

NIMP 15

NIMP 15 : Les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires no 15 (NIMP 15) sont des mesures phytosanitaires internationales élaborées dans la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) qui répondent directement au besoin de traiter les matériaux en bois d'une épaisseur de plus de 6 mm qui servent à l'expédition de produits entre les pays.

Phénols

Surtout utilisés pour synthétiser les plastiques et les matières connexes. Voir « BPA/BPS » (bisphénol S et bisphénol S).

Phtalates

Les phtalates sont un groupe de produits chimiques servant à ramollir les plastiques ou à augmenter leur flexibilité ou utilisés comme solvants. Ils sont couramment utilisés dans les plastiques en polychlorure de vinyle.

Plantation

Secteur où sont plantés principalement des arbres non indigènes ou d'autres plantes commerciales.

Plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent

Métaux lourds à toxicité élevée.

PVC

Le polychlorure de vinyle compte parmi les polymères de plastique synthétique les plus couramment produits.

Sans chlore

Le papier sans chlore est une solution de rechange à privilégier, du point de vue environnemental, au papier blanchi au chlore. Le papier sans chlore entre dans la catégorie « totalement sans chlore » ou « sans chlore élémentaire ». Le papier totalement sans chlore est composé de pâte non blanchie ou blanchie sans aucun type de chlore. Le papier sans chlore élémentaire est composé de pâte blanchie au moyen d'un dérivé de chlore, mais sans chlore élémentaire.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Gaz artificiels qui détruisent la couche d'ozone lorsqu'ils l'atteignent, par exemple les chlorofluorocarbones (CFC) et les hydrochlorofluorocarbones (HCFC). Ils sont parfois utilisés dans la fabrication d'emballages en mousse plastique.

Symbole de recyclage des résines de la SPI

Ensemble de symboles placés sur les articles en plastique pour identifier la résine plastique qui compose un certain produit. Conçu en 1988 par la Society of Plastics Industry (SPI), il comprend les numéros 1 à 7. Voir la page <http://www.ic.gc.ca/eic/site/oca-bc.nsf/fra/ca02747.html>

